

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

MARDI 7 FEVRIER 2017

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

17-1.	Communication – Dénomination de voies	2
17-2.	Finances – Compte administratif 2016 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions	2
17-3.	Finances – Compte administratif 2016 - Budget principal	3
17-4.	Finances - Compte administratif 2016 – Budget annexe d'assainissement	5
17-5.	Finances – Compte administratif 2016 – Budget annexe économique.....	7
17-6.	Finances – Délibération pré-budgétaire n°2017-01	8
17-7.	Finances – Débat d'orientations budgétaires 2017.....	9
17-8.	Finances – Convention et mise en place du dispositif TIPI (Titres payables par Internet)	24
17-9.	Agenda 21 – Objectif 3.1 - Objectif transversal, actions 13 – Entretien des espaces communaux sans usage de produits phytosanitaires	25

Questions orales

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 1^{er} février 2017, s'est réuni le 7 février 2017, en session ordinaire en mairie.

Présents (18) : Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Anne Marie BOURRIQUEN, Serge LE NEILLON, André GUILLAS, Sandrine CAINJO, Aminata ANDRE, Anne PERES, Pascale LE ROY-TAGAUX, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Danielle GARRET, Fabien LEVEAU, Valérie QUINTIN

Absents ayant donné pouvoir (9) : Jean Louis LURON (absent jusqu'à 22h40, bordereau 17-09), Claire SEVENO, Françoise FOURRIER, Nathalie GIRARD, Laurent LE BODO, Christel MENARD, Tanguy LARS, Cyril JAN, Séverine LESCOP respectivement à Aminata ANDRE, Serge LE NEILLON, Loïc LE TRIONNAIRE, Anne Marie BOURRIQUEN, André GUILLAS, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Danielle GARRET, Jérôme COMMUN

Absents (0) : Néant

Secrétaire de séance : Anne PERES

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Délibération du 7 février 2017

17-1. Communication – Dénomination de voies

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

Régulièrement, l'assemblée est appelée à se prononcer sur un certain nombre de voies nouvelles ou existantes qui nécessitent d'être dénommées, notamment pour des raisons de sécurité publique (repérage rapide par les services d'incendie et de secours, etc.), en recourant à des dénominations thématiques en milieu urbain (si un thème est retenu dans le secteur donné), ainsi qu'à la toponymie des lieux pour les secteurs plus ruraux.

Dans ce contexte, sont proposées les dénominations suivantes pour les voies du secteur de Lescran et du Guernic, étant précisé que, pour cette dernière, le choix s'est porté vers une histoire attachée à ce secteur ce qui relève du même esprit qui nous invitait à retenir la toponymie d'un secteur donné :

1. Allée Domaine de Lescran
2. Allée François de Kerboutier

Bien entendu, les riverains conserveront dans leur adresse la dénomination des lieudits.

Principales remarques

Franck DAGORNE précise à Jean Claude GUILLEMOT que François de Kerboutier était le propriétaire fondateur du manoir en 1477.

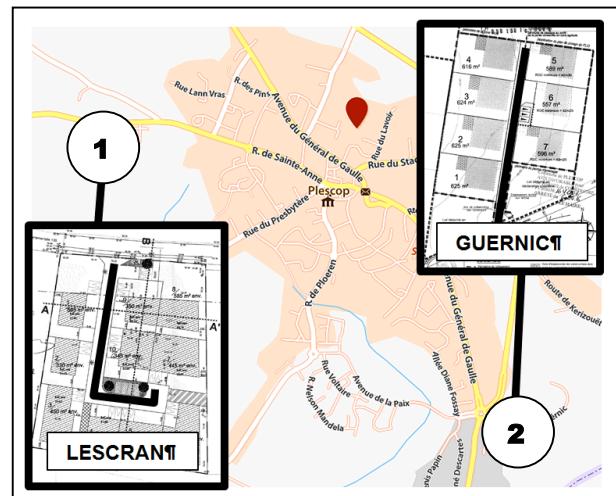
Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Communication, vie associative et citoyenneté" du 28 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

- approuver les dénominations précitées ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0



Délibération du 7 février 2017

17-2. Finances – Compte administratif 2016 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Les articles L.2241-1 et L.2241-2 du code général des collectivités territoriales disposent que l'assemblée délibérante doit débattre une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité, ou les personnes morales agissant pour son compte, et que ce bilan, accompagné d'un tableau des cessions et acquisitions, est annexé au compte administratif.

A). Les cessions

Les cessions immobilières peuvent traduire une diminution du patrimoine communal, ce qui explique leur rareté, sauf, naturellement, lorsqu'elles interviennent lors d'opérations d'aménagement dédiées à l'habitat et/ou au développement économique.

	M ²	%
Economie	3112	51,39%
Habitat	2944	48,61%
Total	6 056	

En 2016, une importante cession a été réalisée sur la zone d'activités de Tréhuinec à la SCI Plescop Invest pour la construction d'un Laser Game.

La cession liée à l'habitat est le résultat d'un échange de parcelles entre la Commune de Plescop et un agriculteur de Bomangoro. Cet échange a été validé par le conseil municipal le 10/06/13. Il correspond à une régularisation de l'emprise d'une voie communale par rapport à l'exploitation agricole.

B). Les acquisitions

En 2016, les acquisitions ont porté sur l'échange de Bomangoro cité précédemment et la rétrocession à la Commune de Plescop des parties communes du Clos du Lavoir.

	M ²	%
Développement	0	0%
Habitat	4 857	100%
Total	4 857	

Annexe : Tableau des cessions et acquisitions

Le conseil municipal a ainsi pris acte et débattu du bilan des cessions et acquisitions foncières présenté lors des commissions "Finances et travaux" du 31 janvier 2017.

Délibération du 7 février 2017

17-3. Finances – Compte administratif 2016 - Budget principal

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif de la commune et, à cette occasion, une synthèse détaillée de l'exécution des comptes était fournie à chaque conseiller municipal.

Cette année, la loi NOTRe a transformé cette bonne pratique démocratique en exigence légale en l'agrémentant de quelques ratios figurant déjà dans les documents légaux.

I. Evolution des grandes masses

Ces dernières ont été largement présentées lors du débat d'orientations budgétaires, mais elles sont reprécisées dans le nouveau contexte légal.

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2017 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement hors autofinancement	4 626 169.23	4 476 710.23	Le niveau général des dépenses s'inscrit en deçà de ce qui était prévu (-3,23%) principalement en raison de la bonne maîtrise des dépenses conjuguée à la baisse des coûts de l'énergie. S'ajoute à cela diverses enveloppes prudentielles non utilisées, le budget constituant une limite et non un objectif de dépenses.
Recettes de fonctionnement	4 990 219.00	5 105 631.02	Les recettes se sont avérées plus dynamiques (+2,31%), notamment parce qu'elles étaient prévues de manière prudentielle (ainsi la dotation nationale de péréquation n'avait pas été inscrite qui s'élevait à 54 KE).
Autofinancement	364 049.77	628 920.79	En conséquence, nous avons réalisé un autofinancement nettement supérieur à celui voté, même si, bien évidemment, nous nous étions donnés comme objectif d'atteindre et de dépasser les 550 KE.
Dépenses d'investissement	3 557 178.99	2 501 533.67	Le niveau de réalisation est appréciable s'agissant de la section d'investissement (70,32 %) et cela malgré des retards pris par les entreprises dans des chantiers

			d'envergure.
Recettes d'investissement	3 557 178.99	2 050 213.52	Le niveau d'exécution des recettes est moins appréciable (57.63 %) mais il faut savoir que la commune, par le jeu de sa trésorerie, a pu éviter la réalisation d'un emprunt. Si nous n'avions pas inscrit d'emprunt (dont nous avons fait l'économie in fine), le niveau d'exécution aurait été de 76,5 %
Résultat	0	- 451 320.15	L'absence de réalisation de l'emprunt budgétaire génère un solde négatif qui sera absorbé par report en investissement l'année suivante.

II. Ratios d'équilibre financier et budgétaire

Au-delà des ratios évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, qui nous paraissent plus pertinents pour apprécier la réalité d'une situation financière, voici les ratios légaux :

	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16
Nombre d'habitants	4770	4775	4793	4808	4828	4949	5259	5546
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	616,93	651,75	689,5	724,57	772	774	786	760
Produits des impositions directes en euros/habitant	368,21	407,17	443,74	475,14	500	522	509	491
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	825,13	852,3	919,51	1003,2	1005	981	957	910
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	283,39	635,02	669,13	803,81	409	229	360	343
Encours de dette en euros par habitant	309,41	252,21	251,27	226,66	198	166	133	88
DGF en euros par habitant	216,19	207,64	209,23	200,65	192	171	106	89
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	61,07	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	67,45	70,11
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	78,37	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	83,13	87,29
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	34,35	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	37,95	37,48
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	37,3	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	14,38	12,26

III. Exécution budgétaire

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2015	126 893.22	767 991.92
Part affectée à l'investissement 2016	767 991.92	
Compte administratif 2016		
Recettes	2 050 213.52	5 105 631.02
Dépenses	2 501 533.67	4 476 710.23
Résultat de l'exercice 2016	-451 320.15	628 920.79
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-324 426.93	628 920.79

Soit un excédent global tous budgets (principal et annexes) et toutes sections confondus de 635 244.13 € contre 1 051 234.40 € l'an passé.

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Principales remarques

Globalement, Bernard DANET juge le budget de fonctionnement proche de ce qui avait été prévu : l'objectif des 500 à 550 KE d'épargne nette a été atteint et même dépassé de 80 KE. En investissement, l'essentiel de l'écart réside dans le décalage de la réalisation de la maison de l'enfance et de l'espace enfance multifonctionnel.

Par la suite, Bernard DANET reprend et détaille les synthèses liées à l'exécution budgétaire 2016, et confirme à Jean Claude GUILLEMOT que le terme d'emprunt « coûteux » n'est pas approprié puisque la commune n'en a pas réalisé. Il insiste toutefois sur la fragilité de l'excédent de fonctionnement qui se dégrade clairement. Jean Claude GUILLEMOT souligne alors le fait que lors de sa récente formation aux finances locales, il a rencontré des élus de petites communes qui possédaient de faibles niveaux d'excédent.

Le maire conclut qu'en tout cas les finances de la commune sont actuellement saines.

Vincent BECU rejoint pour sa part Jean Claude GUILLEMOT en soulignant la faiblesse du loyer de l'argent actuellement. Il pointe également une section d'investissement qui n'est exécutée qu'à 70%, soit un écart de 1 million d'euros selon lui. Il estime que la commune aurait pu emprunter, compte tenu des faibles taux et du niveau réel d'investissement, ce qui aurait allégé la pression sur les ménages.

Bernard DANET entend l'argument mais considère déraisonnable de financer une baisse d'impôt par de l'emprunt. Il estime qu'il est effectivement utile d'emprunter mais pas d'emprunter pour emprunter parce que des taux seraient peu élevés. Vincent BECU estime pour sa part que l'excédent de fonctionnement est bien suffisant pour rembourser un emprunt, ce que conteste Bernard DANET au regard de la dégradation dont il fait l'objet avec les baisses de dotations de l'Etat.

Jean Claude GUILLEMOT estime que le recours à l'emprunt permet d'étailler la charge inhérente à un équipement sur sa durée de vie, et donc sur l'ensemble des utilisateurs, y compris les utilisateurs futurs.

Bernard DANET rappelle dans un premier temps que l'exécution de la section d'investissement à plus de 70% constitue un bon niveau d'exécution, pas nécessairement pour nombre de collectivité en raison des décalages constants que connaissent ses investissements, et qu'il n'était pas dès lors nécessaire de mobiliser l'emprunt. Il rappelle également que la commune n'est pas structurellement riche et qu'elle ne peut emprunter autant que d'autres au risque de se priver de toute marge. Il estime donc qu'il y aura bien un emprunt sur le mandat mais que celui-ci interviendra sur un équipement important nécessitant effectivement de répartir la charge sur la durée d'utilisation, comme l'évoque Jean Claude GUILLEMOT, mais il ne souhaite pas emprunter pour emprunter comme l'évoque selon lui Vincent BECU, même si les taux d'intérêts sont très bas.

Raymonde BUTTERWORTH estime pour sa part que ces questions importantes relèvent plus du débat d'orientations budgétaires et non de l'analyse de l'exécution du budget.

Jean Claude GUILLEMOT ayant toutefois relancé le débat, Bernard DANET lui répond une nouvelle fois qu'il vaut mieux emprunter quand la commune en aura vraiment besoin, en travaillant sur le taux mais également la durée d'amortissement qui doit être fidèle à la durée d'usage, sans toutefois utiliser les générations futures pour reporter les charges actuelles.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 31 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quits ;*

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :*

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
 - reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
 - arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
 - donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 7 février 2017

17-4. Finances - Compte administratif 2016 – Budget annexe d'assainissement

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif de la commune et, à cette occasion, une synthèse détaillée de l'exécution des comptes était fournie à chaque conseiller municipal.

Cette année, la loi NOTRe a transformé cette bonne pratique démocratique en exigence légale en l'agrémentant de quelques ratios figurant déjà dans les documents légaux.

I. Evolution des grandes masses

Ces dernières ont été largement présentées lors du débat d'orientations budgétaires, mais elles sont reprécisées dans le nouveau contexte légal.

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2016 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement hors autofinancement	433 095.00	377 791.24	Réalisées à 87.23 %, elles comprenaient des enveloppes prudentielles nécessaires à d'éventuelles interventions lourdes sur la station d'épuration notamment. Elles ont été globalement bien maîtrisées s'agissant des charges calculées.
Recettes de fonctionnement	508 000.00	516 639.79	L'année 2016 a enregistré une reprise (timide) de la dynamique des recettes et les écarts ont été relativement bien ciblés.
Autofinancement	74 905.00	138 848.55	Contrairement à l'an passé, nous avons presque doublé l'autofinancement, comme nous en avions exprimé le souhait.
Dépenses	581 082.62	184 962.43	Le niveau de dépense d'investissement est très faible

d'investissement			31,84 % mais s'élève à 48,4 % si sont pris en compte les dépenses réelles hors de l'exécution pure
Recettes d'investissement	581 082,62	262 770,94	Les recettes (hors virement de la section d'investissement qui n'est jamais réalisé l'année même) s'exécutent à 45,2% (56,5 % hors emprunt et affectation du résultat). Ce résultat est lié à un différé de subvention sur 2016 (112 KE).
Résultat		77 808,51	En raison de ce différé, et dans la mesure où la collectivité n'a pas eu à mobiliser d'emprunt compte tenue sa trésorerie, le déficit budgétaire d'investissement s'accentue de 40,3 KE env. pour atteindre globalement 198,5 KE si l'on reprend le déficit antérieur reporté, ce qui n'est pas anormal en soi.

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe d'assainissement de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

Évolution du budget annexe à destination de la collectivité, 2015 par 2016	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-198 513.62	115 614.90
Part affectée à l'investissement 2016	115 614.90	
Compte administratif 2016		
<i>Recettes</i>	262 770.94	516 639.79
<i>Dépenses</i>	184 962.43	377 791.24
Résultat de l'exercice 2016	77 808.51	138 848.55
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-120 705.11	138 848.55

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Principales remarques

Globalement, Bernard DANET juge que le niveau d'exécution du budget d'assainissement était bon, si l'on retrait les éléments prudentiels liés aux provisions constituées pour intervenir sur une station d'épuration qui a près de 13 ans maintenant. Il souligne les baisses tarifaires liées à la consommation électrique renégociée en partenariat avec Morbihan Energie. Et il pointe in fine la suppression des financements de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des réseaux au motif que notre dispositif épuratoire serait suffisamment sain. Il considère qu'un programme de réhabilitation devait être achevé, et qui ne peut l'être pour cette raison. Il précise à Fabien LEVEAU que le tronçon àachever supposait la dépose d'un réseau ancien dont la porosité apparaît et que cette intervention suppose une reprise de la voie, sans élargissement toutefois.

Par la suite, *Bernard DANET* précise à *Vincent BECU* que la capacité de la station d'épuration n'est pas de 5000 eh (équivalent habitant) mais de 6000 eh. Ces 5000 eh correspondent à la consommation actuelle. *Vincent BECU* estimant que les futures opérations risquent d'être compromises si la réalisation de l'extension de la station n'intervient pas avant, *Bernard DANET* lui répond que le dossier suit son cours et que des contacts sont pris avec les communes riveraines pour avancer sur le sujet, et notamment avec la ville de Vannes qui a refusé un déversement dans son réseau pour des raisons politiques par le passé, puis techniques par la suite. Il souligne que le dialogue a repris mais que le plus inquiétant n'est pas cette question mais celle plus large de l'acceptabilité du milieu récepteur qui se pose à l'ensemble du bassin du Golfe. Il confirme à *Vincent BECU* que cela peut arrêter tout développement sur l'ensemble du bassin. Ce dernier considère que tout ne doit pas se lire en noir et blanc et que des solutions peuvent exister si Vannes agglomération reprend le budget de la commune en 2020. *Bernard DANET* lui précise qu'il s'agit d'un budget annexe financé par la redevance pour l'essentiel, et non par l'impôt communal, mais que la question n'est pas que financière. *Vincent BECU* insiste sur l'idée que, pour alléger la charge des Plessopais, il serait préférable d'attendre que l'agglomération prenne la compétence d'assainissement en 2020. *Bernard DANET* rappelle que la commune a des obligations au regard du programme local de l'habitat, notamment, et que, lors du transfert, les charges présentes sont évaluées et valorisées, ce qui ne changeraient rien pour la collectivité. *Dominique ROGALA* ajoute que l'agglomération a été consultée sur le sujet mais qu'elle s'est déclarée incomptente jusqu'en 2020, date du transfert de la compétence du service d'assainissement. *Raymonde BUTTERWORTH* souligne toutefois une évolution positive puisque la nouvelle gouvernance prévoit une vice-présidence en charge de l'eau, l'assainissement et l'environnement. *Dominique ROGALA* observe que Plescop n'est pas la seule commune concernée par ses rapprochements puisque la ville de Ploëren peut également être concernée pour sa partie Nord qui jouxte Plescop. *Bernard DANET* note que le Syndicat intercommunal de Vannes-Ouest est actuellement favorable à une participation commune sur le sujet, et il précise à *Fabien LEVEAU* que les obstacles avec Vannes semblent se lever, étant précisé que cette dernière doit également intégrer un apport de Saint Avé, ce qui n'est pas simple non plus à régler.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 31 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

* **Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quittus ;**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :*

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
 - reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
 - arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
 - donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 07 février 2017

17-5. Finances – Compte administratif 2016 – Budget annexe économique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. Evolution des grandes masses

En liminaire, il convient de préciser que le budget économique constitue un budget de lotissement dont les flux s'exécutent quasi exclusivement en fonctionnement, et l'essentiel de cette section (comme celle de l'investissement) est constitué d'écritures d'ordre constatant des stocks.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement hors autofinancement	3 636 746.75	3 575 556.19	L'exécution se situe à un bon niveau de réalisation (98.31%) mais l'essentiel de ces dépenses constitue des écritures d'ordre. En flux réels, l'exécution ne s'élève qu'à 28.21% car la collectivité n'a pas réalisé d'aménagements conditionnés à la vente d'un terrain
Recettes de fonctionnement	3 981 364.98	3 722 313.67	L'exécution est de 93,49% en valeur globale et de 99,32 % en valeur réelle puisque la commune a bien réalisé la vente envisagée à hauteur de 147 KE env.
Autofinancement	344 618.23	146 757.48	En conséquence, nous avons réalisé un autofinancement essentiellement lié à la vente du terrain.
Investissement			Les développements généraux concernant cette partie n'offrent que peu d'intérêt car le budget s'exécute essentiellement en fonctionnement. Il ne s'agit ici que d'écriture d'ordre constatant des stocks (Cf. le détail dans les pièces annexes)

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe économique, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

Exécution du budget annexe budgétaire, 1000 par chapitre, à est effectuée	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-97 252.45	336 500.43
Part affectée à l'investissement 2016	97 252.45	
Compte administratif 2016		
<i>Recettes</i>	3 649 177.45	3 722 313.67
<i>Dépenses</i>	3 625 323.63	3 575 556.19
Résultat de l'exercice 2016	23 853.82	146 757.58
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-73 398.63	386 005.56

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH confirme que ce budget de transition connaît très peu de mouvements en raison du transfert de la compétence sur les zones d'activités économiques en 2017 qui sera évalué par une commission intercommunale d'évaluation des charges de transfert (CLECT). Elle ajoute que l'entretien de la zone, réalisé dans l'intervalle durant l'année 2017, sera d'ailleurs remboursé aux communes et que les entreprises ne verront aucun changement puisqu'elle réglait déjà leur impôt à l'agglomération.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 31 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

* *Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quits ;*

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

* Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle.

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;

- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 7 février 2017

17-6. Finances – Délibération pré-budgétaire n°2017-01

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

La période précédant le vote des budgets communaux donne parfois lieu à des délibérations pré-budgétaires qui permettent à la commune de poursuivre efficacement ses missions en l'absence d'autorisation de programme/Crédits de paiements (AP/CP).

Cette année, il convient de réserver d'ores et déjà des crédits en investissement pour des équipements urgents :

- 1) **L'extension du columbarium** : le recours au columbarium constitue un mode de plus en plus répandu de sépulture au point que celui de Plescop a connu une importante pointe de la demande en 2016. Il ne reste aujourd'hui que 7 cases qui nous incitent à prévoir une extension de 12 à 14 cases environ sur 3 niveaux. Le délai de livraison étant de 3 mois, il est souhaitable de passer commande rapidement. Il est donc proposé d'inscrire une enveloppe de 13 000 € au compte DI 23 – P49.
- 2) **Création d'une cloison de séparation** : L'espace jeune, auparavant situé à la médiathèque, déménage sur le site de l'ancienne école Sainte Anne. Pour permettre l'occupation des nouveaux locaux des travaux sont nécessaires, notamment la mise en place d'une cloison de séparation pour l'espace cuisine. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1 500 € au compte DI 23 – P 126.
- D'autre part**, il est également proposé de prévoir des crédits pour l'acquisition d'un ordinateur portable et de talky-walky pour le séjour neige qui aura lieu aux vacances de février. La somme de 740 € sera inscrite au compte DI 21 – P 126.
- 3) **Tablettes numériques** : Le travail préparatoire à l'installation du portail famille, et du logiciel inscription et facturation aux familles, vient de démarrer. Cette phase demande beaucoup d'attention car elle conditionne l'ensemble des paramétrages techniques nécessaires au bon fonctionnement du logiciel d'une part, et du service aux familles d'autre part. On trouve, parmi ces exigences techniques, le paramétrage très pointu lié au pointage des enfants sur tablette numérique notamment pour l'accueil périscolaire ou le restaurant scolaire. Pour permettre une première phase de test en avril prochain, le prestataire devra être en possession d'au moins deux tablettes numériques au plus vite. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire une somme de 400 € TTC au compte DI 21 – P86.
- 4) **Véhicule endommagé au service technique** : lors d'une intrusion au centre technique des espaces verts, un véhicule a été sévèrement endommagé au point d'être jugé irréparable par l'expert qui évalue le préjudice à 6 000 €. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs, il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion de 6 900 € TTC. Il est donc proposé d'inscrire une enveloppe de 7 000 euros au compte DI 21-P82.
- 5) **Signalétique voirie** : il est proposé d'inscrire une enveloppe pour l'acquisition de panneaux de signalisation d'un montant de 3 000 € TTC au compte DI 21 - P52.
- 6) **Subvention projet jeune** : Chaque année, la commune est appelée à se prononcer sur des aides apportées au projet de jeunes qui ne s'inscrivent pas dans un contexte scolaire (déjà financés par d'autres collectivités) dans les conditions suivantes :
 - Montant : 200 € maximum par porteur de projet
 - Nombre d'éligibilité : 2 subventions maximum par porteur de projet
 - Age : entre 16 et 25 ans
 - Nature du projet : projet socio-éducatif à caractère humanitaire
 - Engagement : le jeune doit s'engager, d'une part, à utiliser les fonds versées exclusivement à cet usage, et d'autre part, à effectuer une restitution de la réalisation de son projet par écrit et/ou lors d'un exposé ou d'une conférence de sensibilisation organisée en partenariat avec la commune

Le projet qu'il convient de subventionner est celui de Lucie Mahé, jeune plescopaise, qui participera pour son association « L'Outre des Sables » au raid humanitaire « 4L Trophy » et permettra la remise de fournitures scolaires et médicales (non périssables) à l'association « Les enfants du désert » à

Marrakech. Il est donc proposé de verser cette somme à l'association « L'outre des Sables » et d'inscrire les crédits au compte DF – 6574.

- 7) **Déploiement de la fibre optique dans les bâtiments communaux** : dans le cadre de la délégation de service public dont est titulaire Vannes Agglo Numérique pour exploiter techniquement et commercialement un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Vannes, la commune de Plescop souhaite déployer la fibre optique noire en direction de ses bâtiments communaux. Ce déploiement interviendrait en trois étapes. La première concerterait les travaux de raccordement nécessaires pour alimenter l'école primaire Cadou, l'école maternelle Dolto, la médiathèque, le restaurant scolaire et la maison de l'enfance. Ensuite un contrat de location des fibres optiques noires s'effectuerait entre la commune et Vannes Agglo Numérique. Et enfin, la désignation, après consultation, d'un opérateur pour la téléphonie et internet. Il est donc proposé à ce stade d'accepter la convention cadre relative à la fourniture de services de communications électroniques (Avec REVA) et d'inscrire une enveloppe pour les travaux de raccordement au compte DI – 23 – P57 et pour un montant de 16 100 € TTC.

Principales remarques

Vincent BECU regrette que cette délibération aborde autant de questions différentes d'un seul bloc et s'interroge en particulier sur l'opportunité de réaliser des travaux dans l'ancienne école Ste Anne alors que ce bâtiment n'est pas aux normes et pose des questions énergétiques.

Jérôme COMMUN souligne la modestie des travaux à réaliser qui consiste en quelques aménagements mineurs permettant l'usage de ce bâtiment qui ne restera pas vide durant les années préparatoires à un investissement plus important. Vincent BECU répond que cela engendrera des frais de fonctionnement. Bernard DANET rappelle les problèmes liés à la présence de jeunes adultes, qui ne sont pas forcément de Plescop, autour de l'Etape ; ils nécessitent de faire rupture en trouvant un lieu plus adapté pour les plus jeunes et donner ainsi un nouvel élan à ce service. Il précise en outre à Vincent BECU que ces ajustements concernent la partie la plus récente de l'école Ste Anne et que le montant s'élève à 1500 € env. à répartir sur près de 3 à 4 ans. Raymonde BUTTERWORTH rappelle à Vincent BECU que la réorganisation du service jeunesse a été votée à l'unanimité par le conseil municipal qui impliquait ces adaptations mineures. Ce dernier estime que la question de la population qui gravite autour de la médiathèque ne sera pas résolue. Fabien LEVEAU considère qu'il y a un problème de comportement. Le maire et Bernard DANET considère qu'il ne faut pas mélanger les questions ; là, il s'agit de relancer un service en éloignant des mineurs de jeunes adultes, la question du comportement de jeunes adultes relevant d'une autre problématique. Dominique ROGALA considère pour sa part qu'il serait dommage de laisser des locaux vides alors que le bâtiment a été acheté et qu'il nécessite peu de travaux d'adaptations.

Par ailleurs, Vincent BECU note que la commune va acheter un véhicule d'occasion ancienne génération alors qu'elle avait investi dans un véhicule plus écologique précédemment. Bernard DANET s'étonne de cette observation puisque, justement, Vincent BECU s'était prononcé contre la précédente acquisition au motif qu'il s'agissait d'un véhicule électrique favorisant ainsi le nucléaire ; il estime que le travail de la municipalité ne trouvera de toute façon jamais grâce à ses yeux et qu'il convient d'avancer.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commissions "Finances et travaux" du 31 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'ouverture des crédits précités et l'autorisation d'engager ces dépenses ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

Délibération du 7 février 2017

17-7. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2017

Le maire, Bernard DANET et Raymonde BUTTERWORTH lisent et développent, chacun en ce qui les concerne, le rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédent le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget et de ses éléments les plus saillants pour les années à venir (les sommes y sont le plus souvent exprimées en kilo-euros, c'est-à-dire en millier d'euros).

La présentation de ces éléments d'analyses constitue chaque année un exercice de plus en plus difficile en raison des profonds bouleversements législatifs et réglementaires que connaissent les mandatures

présidentielles et législatives successives, d'une part, et des profondes mutations socio-économiques que connaît notre pays, et le monde d'une manière générale, d'autre part.

Cette année, la fusion des agglomérations du grand Pays de Vannes va profondément bouleverser notre horizon institutionnel mais également financier. En outre, les échéances électorales majeures que notre pays va connaître le prive d'une relative clarté dans la lecture des véritables marges des collectivités territoriales. Ces dernières connaîtront-elles de nouvelles réformes ? Et si oui, de quelle nature ? Feront-elles l'objet de privatisations massives ou de simples « ajustements » institutionnels et/ou financiers ?

C'est dans cette zone d'ombre que devra cheminer le débat d'orientations budgétaires 2017, en essayant de dresser un cap oscillant entre prudence et ambition. Ambition, car les Plesscopais doivent bénéficier d'équipements, de services et d'animations de leur cadre de vie adaptés à leurs besoins. Prudence, car les marges financières des collectivités territoriales, et donc les nôtres, se sont resserrées sous le double effet de dépenses imposées et financements asséchés.

Mais avant de tracer ce chemin à l'échelon local, il convient de décrire brièvement le contexte national dans lequel nous évoluons pour mieux comprendre nos limites et nos possibles.

I. CONTEXTE GENERAL NATIONAL

A. Une croissance mondiale décevante, une croissance nationale « résistante »

La croissance mondiale apparaît incertaine et fragile au regard des instabilités que connaissent les économies « émergentes » et des bouleversements politiques conséquents que vivent les économies « développées ». Du côté des économies émergentes, la récession russe semble se stabiliser mais celle du Brésil s'aggrave ; et la Chine connaît pour sa part un nouveau ralentissement. Du côté des économies développées, la croissance, même faible, semblait se consolider mais de forts bouleversements politiques ont suscité des interrogations sur l'orientation des politiques budgétaires : les résultats du référendum italien, ceux du Brexit au Royaume-Uni et la victoire de Donald Trump ont créé des zones d'incertitude, auxquelles s'ajoutent des échéances électorales majeures dans les pays moteurs de l'Europe que sont la France et l'Allemagne.

Malgré cela, selon la note de conjoncture de l'Insee, le climat des affaires s'améliorerait et l'année 2017 enregistrerait une reprise du commerce mondial, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009.

La croissance de la zone euro connaît une relative consolidation liée à une consommation plus soutenue des ménages. Si leur pouvoir d'achat risque fort une érosion liée à une inflation générée par l'appréciation du coût du baril du pétrole, celle-ci devrait rester relativement contenue dans la mesure où ils stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, selon l'Insee, l'investissement résidentiel croîtrait en France et en Italie et continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

La croissance française serait en partie fragilisée par une balance du commerce extérieur atone, mais, selon la Banque postale, elle pourrait s'apprécier de +1,5% en raison d'une hausse de la demande intérieure. La reprise de l'investissement productif pourrait, selon la note de conjoncture de l'Insee, également aboutir à une légère baisse du chômage susceptible d'atteindre 9,8 % à la mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

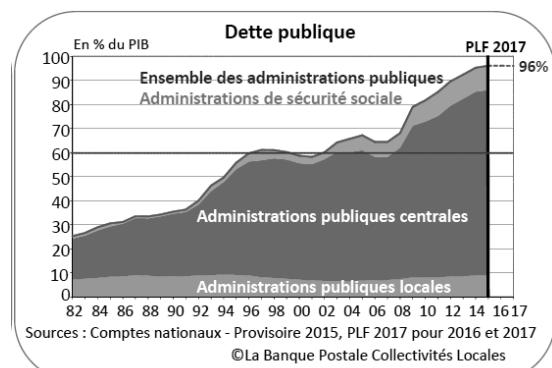
Cette ensemble apparaît donc très nettement fragile et incertain, et reste largement soutenu par une politique budgétaire intérieure toujours plus forte à la veille d'échéances électorales majeures.

B. La poursuite de la dégradation de l'épargne des collectivités locales

Bien que la loi de finances 2017 infléchisse enfin la ponction organisée sur les finances locales, celle-ci demeure significative et, au final, même réduite, s'ajoute à des ponctions passées maintenues à un haut niveau. Cette situation contribue à éroder un peu plus les marges des collectivités territoriales dont la part dans la dette publique était pourtant réduite.

L'épargne brute du bloc communal, qui avait chuté de plus de 14% en trois ans, se traduit notamment par une baisse des investissements locaux de l'ordre de -27%

Pour sa part, la commune de Plesscop enregistrera une baisse de l'ordre d'environ 45 KE de la part forfaitaire de sa



dotation globale de fonctionnement (DGF). Celle-ci sera toutefois en partie absorbée par la prise en compte de la hausse de sa population mais cette appréciation devrait être en partie écrétée à une hauteur encore inconnue car elle dépend de calculs réalisés par les services de l'Etat (non achevés à ce jour). En outre, la part de la dotation nationale de péréquation, que nous n'étions pas certain de préserver l'an passé, si elle était finalement maintenue cette année, serait largement réduite.

Il reste que, globalement, la commune enregistrera sur ce mandat son plus fort reflux de DGF alors que les besoins de la population s'accroissent et que la progression de son produit fiscal ralentit également. Cette situation engendre une nette dégradation de notre épargne brute qui devrait s'intensifier en 2017, malgré des efforts constants sur la dépense locale.

Encore une fois, cette situation doit donc inviter les élus locaux que nous sommes à faire des choix forts.

Pour 2017, notamment, nous souhaiterions maintenir l'orientation de nos dépenses d'investissement comme de fonctionnement vers des cibles prioritaires que sont la famille (et l'enfance/jeunesse en particulier), la sécurité et l'accessibilité, ainsi que le développement durable et solidaire du territoire (avec un accent posé sur la lutte énergétique, le développement du bio, etc.). A partir de ces axes de construction, il nous faut trouver un point d'équilibre entre :

- la hausse des recettes de fonctionnement, qui n'interviendra ni sous la forme d'une hausse des taux d'imposition ni sous la forme d'une hausse inconsidérée des tarifs communaux ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui doit toutefois préserver la nécessaire réponse à la demande sociale ;
- l'optimisation des recettes d'investissement, qui s'avère chaque jour plus complexe en raison du désengagement constant de nos partenaires ;
- la forte priorisation des dépenses d'investissement ;

II. BUDGET PRINCIPAL

A. Les grandes orientations budgétaires du mandat et de l'année 2017

1) Le programme du mandat et les autorisations de programme

a) Les autorisations de programme

La commune de Plescop a mis en place depuis plus de 15 ans des autorisations de programme et de crédits de paiement qui permettent d'embrasser rapidement la somme des engagements plus ou moins lourds initiés par la collectivité :

Budget principal

N°	Objet	Pg	Art.	PROG.	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2012-1	Voirie	52	2315	1727 033.34	0.00	785 039.59	141964.70	260 029.05	180 000	180 000	180 000
2013-3	Classe numérique-Cadou	61	2183	27 776.84		20 82164	6 775.20	180.00			
2013-3	Classe numérique-Dolto	64	2183	14 536.55		8 667.17	5 869.38				
2014-2	Rénovéclair	52	238	149 880.79	0.00	2 986.63	32 514.16	71380.00	43 000		
2014-4	Espace enfance multifonctionnel	125	2313	1836 117.63	31367.05	54 309.23	1240 44135	510 000.00			
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	109 148.52		18 530.99	17 517.53	17 100.00	16 000	25 000	15 000
2016-2	Portail famille	86	2051	47 700.00				47 700.00			
2016-6	Agenda Accessibilité Programmée	47	2313	34 309.95	0.00	0.00	4 169.95	14 500.00	11440	4 200	

A l'exception des programmes « ponctuels », résultant notamment du projet de mandat, ces derniers ne devraient pas évoluer considérablement.

b) Le programme prévisionnel du mandat :

- Un contexte financier difficile

Comme nous l'avions indiqué les années passées, la crise financière survenue en 2008 a conduit certains Etats à mettre en place des politiques de rigueur qui se sont traduites, pour l'essentiel, par une réduction plus ou moins forte de la dépense publique. En France, l'effort s'est essentiellement concentré sur la dépense locale alors qu'elle générait très peu de dette publique et aucun déficit public.

C'est dans ce contexte, toujours plus lourds encore un peu plus lourd cette année, que nous avons la charge de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement qui pourra évidemment évoluer en fonction de la dynamique de nos ressources et/ou de la maîtrise de nos dépenses.

- Une programmation nécessairement évolutive

HORS BUDGET COMMUNAL	PROG	2016	2017	2018	2019	2020
DEVELOPPEMENT DURABLE						
Assainissement et qualité de l'eau						
Extension assainissement	240			80	80	80
Extension de la station	1140		10	30	450	650
ECONOMIE						
Signalétique commerciale	10	10				
TOTAUX	1390	10	10	110	530	730
BUDGET COMMUNAL						
DEVELOPPEMENT DURABLE	PROG	2016	2017	2018	2019	2020
Transversalité						
Agenda 21 (Suivi)	38	18	5	5	5	5
Agenda 21 (Actions ventilées)			336	250	350	450
Etude de développement sportif	9	9				
Plateforme interactive	61		61			
AMENAGEMENT						
Centre-bourg	173	173				
Voirie et réseaux (dont sécurisation)	996	266	190	180	180	180
Jardins du Moustoir	50	50				
Cheminement doux	65	10	5	25	15	10
ADAPT (Accessibilité)	60	5	16	25	14	
ENFANCE						
Espace enfance multifonctions	1773	1242	531			
Maison de l'enfance	146	32	114			
Rénovation Dolto	65	17	48			
Ecole numérique	32	12	5	5	5	5
Restaurant scolaire (acoustique)	25	25				
CULTURE ET LOISIRS						
Maison des loisirs et de la culture	860				130	730
Médiathèque	91	18	17	16	25	15
ECONOMIE						
Marché de producteurs locaux et bio	75	70		5		
SPORT						
Terrain d'honneur, vestiaires et tribunes	1140		640	500		
City Stade	150			150		
Couverture boulodrome	80			80		
SERVICES						
Atelier Espaces verts / Voirie	500				435	65
Divers investissements	575	115	115	115	115	115
CAPITAL DE LA DETTE						
TOTAL DEPENSES	7743	2192	1877	1261	1079	1334

S'il apparaît aujourd'hui difficile de considérer que nous pouvons arrêter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) définitif, dans un contexte institutionnel, juridique et financier particulièrement chahuté, notamment par la loi NOTRe, il est en revanche possible de donner quelques perspectives susceptibles d'évoluer. Forgée par des convictions, mais dégagée de toute idéologie visant à la sanctuariser, la gestion locale se doit avant tout d'être pragmatique.

Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, le PPI peut fluctuer sous la forme de compléments, d'annulations, de reports ou de lissages. Et le secteur sportif en particulier était conditionné au résultat de l'étude de développement et au positionnement du conseil départemental sur ce projet. Au cours de l'année 2016, et y compris en ce début d'année 2017, nous avons obtenu un certain nombre de réponses à nos interrogations, qui nous amènent aujourd'hui à ajuster le programme pluriannuel d'investissement à l'aune du positionnement de nos partenaires.

En effet, le conseil départemental nous a tout récemment indiqué qu'aucune mutualisation d'équipements ne lui apparaissait nécessaire sur le secteur de Flumir, ce qui oblige nécessairement à revoir un programme fondé en partie sur un financement réalisé dans les mêmes conditions que celles prévues pour la salle Didier Couteller.

Par ailleurs, l'agglomération n'a pas souhaité investir significativement dans le foncier économique disponible dans le secteur du Sud de la commune, ce qui remet naturellement en cause les accords passés avec les propriétaires fonciers du secteur puisqu'elle a seule compétence dans ce domaine désormais.

Enfin, l'agence de l'eau a considéré que l'état du réseau d'assainissement de la commune de Plescop était suffisamment bon pour qu'il ne justifie plus d'aide à la réhabilitation, ce qui oblige, là encore à reconsidérer notre politique d'investissement pour la concentrer sur la réalisation de l'extension de la station d'épuration nécessaire à notre développement, en partenariat avec nos communes voisines dans la mesure où l'agglomération estime ne pas être encore compétente pour gérer en amont ce dossier.

A ce stade, il nous est donc apparu plus opportun de reconsidérer notre politique d'investissement en lissant les investissements sans y renoncer, un coup d'accélérateur pouvant être donné en cas d'embellie macro-économique qui nous bénéficierait :

c) Les impacts exogènes et endogènes des orientations budgétaires

Rapport synthétique sur l'état de la collectivité en matière de développement durable et solidaire

Par la mise en place d'un agenda 21, la commune s'est résolument mise en situation d'aboutir à un projet de développement durable et solidaire concret de son territoire qui sera pris en compte chaque année dans le budget et évalué à ce titre.

Ces actions sont les suivantes qui sont prises en compte dès cette année dans le budget 2017, selon la programmation prévue par chaque fiche action, et qui seront évaluées chaque année, notamment lors du débat d'orientation budgétaire :

OBJECTIF	ACTION	MOYENS FINANCIERS
Objectif 1.1. Identifier les outils de réduction de la consommation d'énergie et accompagner sur leur utilisation	1. Faire évoluer les comportements, relayer et accompagner les campagnes sur les économies	<ul style="list-style-type: none"> - Budget sensibilisation (Intervenants, logistique, bulletin...) : 3000 euros /an max - Étude sur l'opportunité de mettre en place des sas énergétiques : en fonction des devis - Enveloppe annuelle sur l'éclairage public : 50 000 euros/an max
Objectif 1.2. Repérer, valoriser, développer les Energies renouvelables	2. Se fixer des objectifs	Enveloppe budgétaire des équipements communaux à déterminer selon les réalisations à prévoir (15 000 à 20 000 € pour chaudière bois plaquette), chauffe-eau solaire (5000 € par installation), panneaux photovoltaïques (1000 € du m ²) après état des lieux en 2017
	3. Inciter à la mise en œuvre de projets citoyens (appel à souscription sur les énergies renouvelables, ateliers d'autoconstruction, inciter à prendre le bus)	Mise à disposition de moyens d'information (salle, lobbying actif, etc.)
Objectif 2.1. Favoriser les déplacements doux tout en les sécurisant	4. Encourager et sécuriser le vélo	<p>Itinéraires (2018 après sensibilisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation : revue municipale, site Internet - Enquête satisfaction/proposition (interne ou en partenariat avec l'IUT département Stat) - Mise en place d'une signalétique : 8 000 à 10 000 euros - Connection avec les autres moyens de déplacements (enveloppe variable selon le degré de complexité) - Nouvelles réalisations : chiffrage à déterminer selon l'opération projetée <p>Equipements (2018 après diagnostic) Budget à prévoir : parcs à vélos (100 €/arceau).</p>
Objectif 2.2. Limiter la circulation des véhicules à moteur	5. Faire des aménagements	Aménagement de zones 30, sens uniques : réducteurs de vitesse (rétrécissement chaussée, écluses, chicanes...) avec signalétique (panneaux de vitesse, radars informatifs...) : intégré au programme global de voirie porté à 180 KE env. / an
Objectif 3.1. Préserver la qualité des eaux, conserver le patrimoine arboré, mieux utiliser les espaces naturels non agricoles	6. Développer les arbres	Compris dans le budget plantation
	7. Développer les chemins de randonnée	Les réalisations nouvelles interviendront en tant que de besoin à partir de 2018, après diagnostic citoyen, mais le travail sur la signalétique est prévu dans l'enveloppe globale
Objectif 3.2. Limiter les gaspillages (eau, énergie, espace foncier) et réduire les déchets (espaces verts, particuliers)	8. Réduire les consommations d'eau, utiliser l'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> - Temps pour rédiger les articles dans le journal municipal et sur le site Internet - Opération foyers témoins : compter 5 à 7 KE pour de l'animation (à l'échelle de l'agglomération ?) - Intervention d'associations (avec budget variable en fonction de l'association, qui intervient gracieusement généralement)
	9. Agir et faire de la pédagogie pour réduire la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe annuelle pour des actions pédagogiques et les visites du centre de tri : 1000 euros max. en fonction de la gratuité ou pas des intervenants - Distribution de composteurs (cf. Vannes agglo)
Objectif 4.1. Communiquer, faire prendre conscience, faire de la pédagogie	10. Faire de la pédagogie et Associer les Plescopais	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de moyens particuliers sur l'information et la communication interne (cf. la pédagogie via le journal municipal et le site Internet). - La commune pourrait lancer un appel à projets ou appel à idées auprès des associations locales avec un budget à la clé. Exemple : une enveloppe de 5 à 10 000 euros à répartir sur les projets retenus
Objectif 5.1. Intégrer la nouvelle population et co-construire les projets et redéfinir l'identité de Plescop suite aux changements intervenus dans sa population	11. Encourager les services entre personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe annuelle pour les actions d'information et de formation : 1500 € max, voire au-delà suivant les projets - Présence du personnel du service technique pour accompagner/conseiller la réalisation des jardins partagés dans les opérations
Objectif 8.1. Favoriser le développement	12. Relocaliser l'économie et consommer local	- Portage de foncier pour maraîchage : à définir en fonction du besoin exprimé. Prévoir une prestation pour

économique du centre-bourg et Consommer autrement et local		ingénierie du portage foncier de l'ordre de 5 à 8000 euros si un projet existe - Services de la commune : communication, restauration, urbanisme, généraux...
Objectif transversal : rendre la commune exemplaire	13. Améliorer l'exemplarité de la commune	Mobilisation de tous les services de la commune

Mais au-delà, la commune n'a pas attendu la mise en place de cet outil pour engager des actions tendant vers un développement solidaire et durable :

- dans le domaine énergétique : cette année encore, nous mettons en œuvre la programmation progressive et pluriannuelle des travaux d'amélioration de la performance énergétique de notre parc immobilier qui s'élève à plus de 15 KE pour les seuls investissements nécessaires aux travaux réalisés en régie ; nous achevons également un bâtiment BBC dont les performances énergétiques constitueront une forte avancée vers une réelle transition énergétique.
- dans le domaine de l'aménagement et du logement social : comme nous l'avons signalé l'an passé, bien que ces actions s'exécutent pour l'essentiel hors budget, la commune a assigné au dernier îlot de la Zac des jardins du Moustoir une tonalité plus fortement durable en y prévoyant une opération préfigurant la Zac de Park Nevez. La commune poursuivra ses efforts, hors budget, pour mettre en place une Zac conciliant la nécessité d'un développement durable et solidaire avec la même nécessité de la rendre accessible aux jeunes ménages.
- dans le domaine de l'enfance et des familles : la commune poursuit ses efforts d'accueil des enfants et des jeunes en rendant plus accessible l'accueil des jeunes (le samedi) et en élargissant l'ouverture des accueils de loisirs sans hébergement. Par ailleurs, nous poursuivons notre partenariat avec le GAB 56 et le pays de Vannes pour former le personnel au développement du bio au restaurant scolaire avec l'objectif d'atteindre les 25 % cette année.
- dans le domaine économique : la commune a initié un marché de producteurs bio et locaux en 2015 qu'elle entend toujours soutenir en 2017 en y associant des animations favorisant sa découverte et le bien vivre ensemble en cœur de bourg ;
- dans le domaine de la citoyenneté, nous avons également mis en place des comités participatifs dont les premières décisions concrètes ont vu le jour (sécurité routière, actions interculturelles, agenda 21, marché, etc.).

Globalement, les orientations budgétaires 2017 sont donc irriguées, en fonctionnement (38 KE env.) comme en investissement (336,2 KE env.), de cet esprit de consommer raisonnable et durable. Cela prend du temps, celui de la pédagogie, mais nous avançons bien.

Rapport sur les relations à l'intercommunalité et à la mutualisation

Les orientations budgétaires ne traduisent pas cette année de forts impacts liés au schéma de mutualisation de Vannes agglo car celui-ci n'induit pas actuellement de bouleversements importants. Les premières actions concrètes devraient voir le jour vers 2018/2020 avec, pour l'essentiel, la mise en place progressive d'une mutualisation informatique.

Le schéma de mutualisation pour les années 2016 et suivantes s'était donné pour objectif d'apporter sur l'ensemble du territoire une montée en charge partagée de l'expertise afin de rendre un meilleur service à ses habitants :

1. Système d'information : il serait créé un service commun entre Vannes agglo (dont le responsable vient de quitter la collectivité) et la ville de Vannes qui assurerait dans un premier temps une mission d'expertise pour la définition des besoins et la consultation des entreprises, puis, dans un second temps, qui construirait progressivement un schéma directeur territorial priorisant les infrastructures puis les applicatifs ; dans la mesure où nous l'avons sollicité depuis de longues années, nous l'attendons bien entendu avec impatience.
2. Commande publique : il s'agirait d'un service commun payant à la carte apportant un soutien à la consultation des prestataires (définition et expression des besoins, analyse des offres), à la gestion de groupements de commande puis à l'instauration progressive d'une politique d'achat ; nous l'utilisons assez peu en raison de notre expertise interne, mais nous recourons autant que possible aux groupements de commande lorsque ceux-ci aboutissent à des prix inférieurs à ceux que nous négocions nous-mêmes.
3. Conseil juridique : ce service commun payant ne nous est pas utile à ce jour.
4. Médiathèques : c'est là le projet le plus intégrant qui tend à instaurer une véritable mutualisation des moyens, notamment par le développement d'un portail numérique commun permettant d'accéder à un fonds documentaire réparti sur le territoire et accessible à tous. Cependant, nous constatons qu'il est actuellement en suspend.

Comme on peut le constater, le schéma de mutualisation n'a pas connu de grandes avancées en 2016, principalement en raison de la mise en œuvre de la fusion des intercommunalités qui aura largement accaparé les esprits jusqu'au début de l'année 2017. Cet important dossier sera donc remis à l'ordre du jour en 2017, étant toutefois précisé qu'il conviendra d'organiser très concrètement les nouveaux transferts de compétence vers Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, et notamment celle de la gestion des zones d'activités économiques qui aura des effets majeurs...

2) Les orientations du budget 2017 et l'évolution des grandes masses budgétaires

a) En fonctionnement : confirmer les efforts en faveur des familles et du développement durable en maintenant l'épargne brute à un minimum de 300 KE avec pour objectif d'atteindre 500 KE malgré la nouvelle baisse des dotations de l'Etat

Une dépense de fonctionnement engagée sans réflexion préalable reste durable ou s'avère très difficile à mettre en question mais, à l'inverse, une dépense de gestion nécessaire non engagée peut devenir problématique si elle ne permet plus d'assurer une qualité de service rendu à la population. Un équilibre doit donc être trouvé chaque année, en ne manquant pas, à chaque fois, de mettre nos décisions en perspective.

Dans ce contexte, nous avons connu ces dernières années une progression significative des dépenses de gestion, notamment celles liées au coût de l'énergie et aux dépenses de personnel.

Les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour des raisons environnementales mais aussi économiques ; si elles devraient vraisemblablement connaître une hausse significative essentiellement liée à la hausse du coût du pétrole et du gaz et à l'usage de bâtiments (+10 KE), nous souhaitons en maîtriser l'évolution de la consommation, notamment en poursuivant la rénovation de notre dispositif électrique, notamment (poursuite de la pose de régulateurs de lumière, de chauffage, etc.).

En fonctionnement, **l'effort en faveur des familles (et de l'enfance/jeunesse en particulier)**, après une extension de l'ouverture du multiaccueil à 5 jours par semaine pour un coût de +60KE env., s'exprimera cette année par la mise en place d'un accueil de jeunes également étendu au samedi (+5 KE env.), ainsi qu'à des plages d'ouverture plus importantes pour le service sport et loisirs, ou encore la mise en place de séjours neige intégrateurs (+20 KE env.), en partie compensés par des recettes supplémentaires.

A cela s'ajoute, la variation des autres frais de personnel nécessaires au bon fonctionnement des services (+100 KE env.), notamment pour assurer des **remplacements obligatoires dans les services enfance** (+30 KE) ou pour favoriser la résorption de l'emploi précaire (+25 KE). A ce stade, il est précisé que la valeur du point d'indice des fonctionnaires, gelée depuis plus de 7 ans, a connu deux hausses minimes.

Enfin, pour continuer à développer nos politiques publiques mais aussi à investir, nous veillons autant que possible à la nécessité de la dépense. Ainsi, notamment, le renforcement de l'introduction du bio au restaurant scolaire a été et sera encore compensée par la renégociation des prix des matières premières avec le groupement d'achat Agora.

Ces économies de gestion ne seront toutefois pas si simples à réaliser car nous sommes durablement confrontés à des charges importantes, dont la gestion des temps d'activités périscolaires qui a induit des frais de personnel directs (animateurs) et indirects importants (remplacements), ainsi qu'un alourdissement induit de la charge de travail (remplacement, relation avec les familles, etc.). Nous restons néanmoins dans l'objectif de limiter la dégradation de notre épargne à 300 KE (en estimation basse) en espérant toujours atteindre les 550 KE (en estimation haute), car il nous est impératif de couvrir au minimum le capital de la dette et même, évidemment, de financer une part plus significative de nos investissements.

- Un rapport recettes/dépenses réelles affaibli en prévision et à dynamiser en réalisation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RF	4065,48	4407,21	4823,48	4850,90	4856,19	5030,26	5105,63	5010,00
DF	3133,61	3319,65	3505,16	3727,55	3828,12	4132,18	4476,71	4700,00

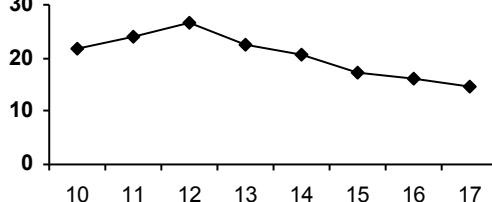
En raison de la forte dégradation des recettes institutionnelles (DGF, DSR, etc.) programmée jusque 2017, et de la hausse des charges induites, nous avions construit les orientations budgétaires 2016 en retenant un rapport recettes/dépenses réelles défavorable, mais en nous donnant un objectif supérieur de redressement de ce rapport. Compte tenu de la dynamique de certaines recettes ou de leur maintien alors qu'elles étaient un temps mises en cause (Dotation nationale de péréquation : +54 KE), l'objectif haut que nous nous étions donné (550 KE) a été dépassé pour atteindre 628 KE env.

Cette année, l'autofinancement se situerait également dans une fourchette de 300 KE (hypothèse basse retenue) à 500 KE (hypothèse haute en objectif 2017), mais nous n'avons plus de visibilité au-delà de 2017 en raison de la nouvelle mandature.

En projection, celle-ci devra se maintenir dans un tuyau 300 KE à 450 KE, selon nos choix de gestion et de développement

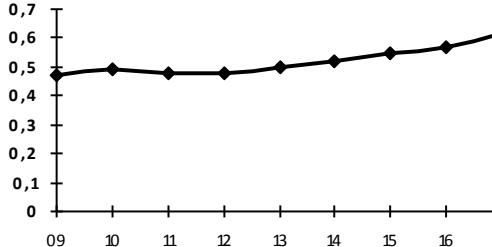
- Une baisse significative de l'épargne brute

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TE	21,88	23,96	26,61	22,55	20,61	17,40	16,06	10,00
<i>Le taux d'épargne est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles.</i>								
<i>L'évolution de ce ratio doit être surveillée car il est déterminant pour le financement des futurs équipements. Lors de forts investissements, sa diminution génère un besoin d'emprunt renforcé, lui-même producteur de frais financiers susceptibles de dégrader un peu plus l'épargne brute.</i>								
<i>Le taux réalisé en 2016 est de 16,06 % env. contre 11,27% prévus lors du DOB. Même si ce décalage prudentiel apparaît chaque année, il conviendra de toujours se montrer vigilant. L'épargne doit de toute façon toujours couvrir le capital de la dette et participer au financement de l'équipement en sus.</i>								



- Des charges de structures relativement contenues, mais à toujours surveiller

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RCS	0,49	0,48	0,48	0,50	0,52	0,55	0,57	0,62
<i>Rigidité des charges de structures : Charges de personnel (012), contingents obligatoires (655), charges financières (c/66) sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la capacité de la commune à maîtriser l'évolution de ses charges. En moyenne, il ne doit normalement pas excéder 0,67 point durant plus de 2 ans.</i>								
<i>Pour situer son évolution, il convient de préciser que le niveau de rigidité était estimé à 0,58 en 2016. Sa bonne tenue est liée à l'absence d'emprunts, malgré les investissements structurants très lourds réalisés. Les charges de personnel pourraient en revanche peser si nos recettes ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être pour une commune de notre strate.</i>								
<i>En projection, nous devrions pouvoir nous maintenir autour de 0,58/0,62 de manière durable, sous réserve d'une bonne maîtrise des frais financiers et de personnel, sans création de services ou de postes nouveaux.</i>								



c) En investissement : parvenir à un niveau d'investissement moyen annuel situé entre 1,2 et 1,5 million d'euros, voire au-delà si des apports exogènes le permettent

L'an passé, nous avions réalisé plus de 1,9 million de travaux et d'acquisitions. Cette année, nous prévoyons d'engager, au stade des orientations budgétaires, près de 2,4 millions de travaux et d'acquisitions ce qui constituerait encore un haut niveau au regard de nos moyens.

Cette année, le **volume d'investissement consacré au sport sera significatif** (32%) puisqu'il s'agit d'assurer la rénovation du terrain de football et la réalisation d'équipements connexes (vestiaires et tribunes) pour un montant estimé à 640 KE en termes d'engagement 2017, le coût des vestiaires intervenant plus tard.

Puis le programme d'investissement fait également une **large place au secteur de l'enfance et de la jeunesse** (26% env.), principalement en raison du reliquat de l'espace multifonctionnel en voie d'achèvement (538 KE env.), auxquels s'ajoutent les 150 KE environ liés à la maison de l'enfance.

Les travaux de sécurité de constitueront également une part appréciable de nos investissements (12%) et porteraient en grande partie sur la sécurité routière (180KE env.) ainsi que les mises aux normes électriques ou les achats d'équipements dédiés.

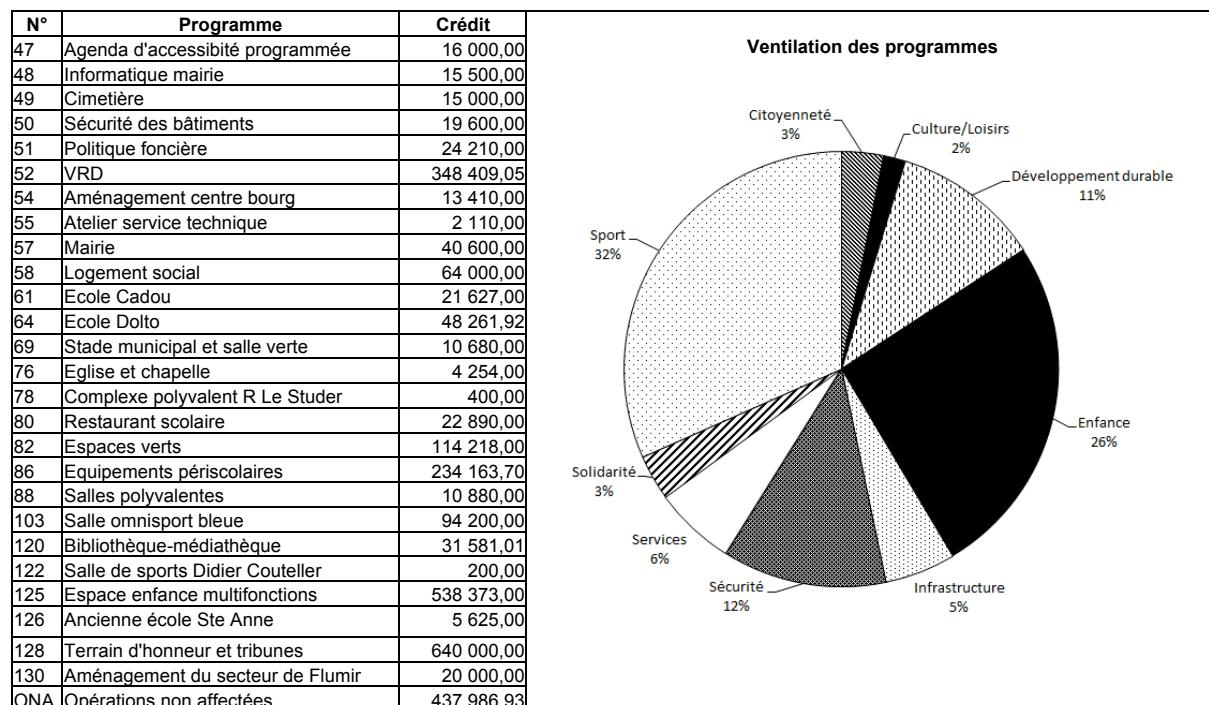
L'investissement durable sera également notable puisqu'il représente 11% du montant global des investissements ; encore qu'il irrigue en fait nombre d'opérations (Espace multifonctions, maison de l'enfance, l'école Dolto, etc.). En investissement, la seule mise en œuvre de l'Agenda 21 représente 336 KE au travers des multiples opérations que cette notion transverse touche...

Mais ces orientations intègrent également des éléments importants de notre politique, qu'il s'agisse de la **mise en valeur concrète des relations citoyennes**, avec la création de la plateforme d'échange numérique avec les citoyens, et plus particulièrement avec les familles (61 KE env. au global si l'on prend en compte l'ensemble du dispositif associé au site), ou encore des **actions de solidarité** prenant la forme d'un effort à la création de logements sociaux (64 KE) ou de travaux d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap (15 KE env.).

En matière de développement, les acquisitions foncières ne sont évidemment pas retracées dans le projet de budget puisqu'elles feraient l'objet d'un portage foncier pris intégralement en charge par les futurs acquéreurs. Nous évoquons ici la charge foncière liée à la Zac de Park Nevez.

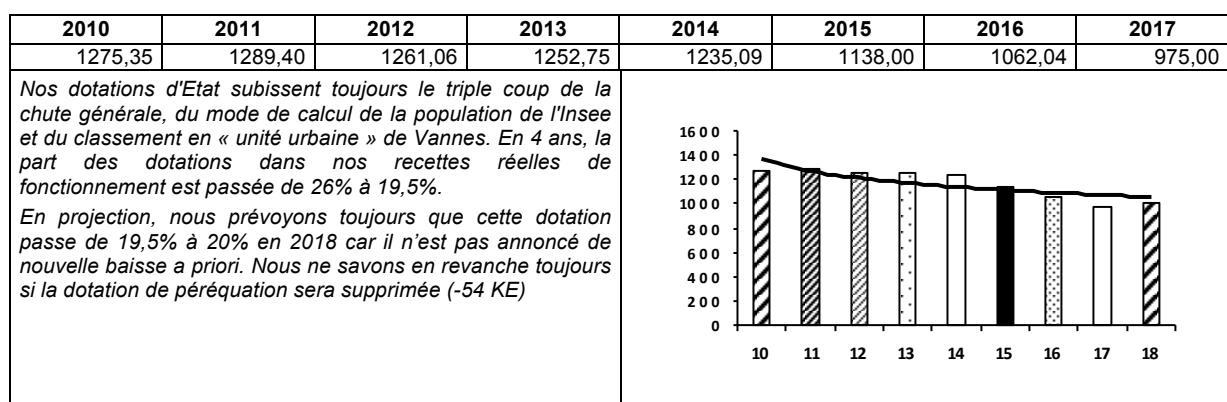
L'ensemble de ces investissements lourds serait équilibré par :

- des recettes d'épargne cumulée s'élevant à de 628 KE env. ;
- un emprunt prévisionnel oscillant entre 500 et 700 mille euros à ce stade. Il s'agit bien évidemment d'un emprunt d'équilibre qui n'est jamais réalisé à la hauteur de sa prévision initiale. Toutefois, compte tenu de la baisse tendancielle de notre épargne, il convient de le réduire autant que possible, au stade des orientations budgétaires, en lissant au mieux le programme d'investissement.



B. Un tassement des recettes courantes

1) La baisse des recettes institutionnelles de l'Etat ralentirait mais se poursuivrait

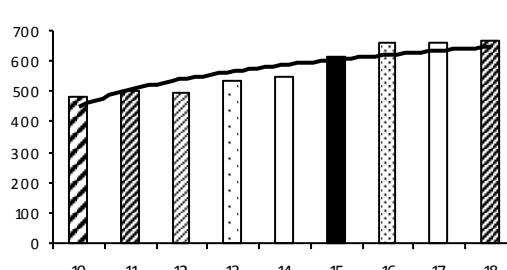


2) Les produits évolueraient de manière relativement modeste

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
484,73	502,88	494,28	536,08	545,49	612,5	657,32	661,00

Le service de restauration alimente ce poste à hauteur de 32%, le service enfance à hauteur de 24% et le remboursement des salaires du service assainissement et du CCAS à hauteur de 34.04%.

Même si ces produits ne représentent globalement que 13,2% du budget général, nous devons rester vigilants sur une relative adéquation entre le coût du service et le tarif pratiqué. En effet, tout ce qui n'est pas supporté par le redébordable, l'est par le contribuable au titre de la solidarité nécessaire à certains services éminemment sociaux (Restaurants scolaires, etc.).



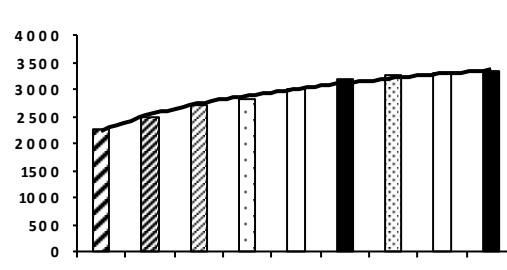
3) Une faible hausse des bases fiscales

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2261,23	2490,83	2695,39	2828,24	2983,02	3182,96	3255,76	3284,50

Le seul produit des 3 taxes est suivi attentivement car il représente plus de 55.38% des recettes réelles. C'est notre seul vrai levier, dont nous souhaitons toutefois maintenir durablement les taux.

En 2017, ce produit ne devrait progresser que de +1,84 % en raison du taux directeur national et de la hausse faible des bases. En projection, le produit des trois taxes pourrait varier de 3284 KE en 2017 à 3339 KE en 2018, sans hausse des taux. Cette projection tient compte d'un rythme moyenement soutenu.

Comme nous l'avions évoqué l'an passé, la progression du produit fiscal ralentit, nos dotations se tassent et nous ne pouvons guère faire évoluer nos tarifs sociaux, alors que nos charges progressent en raison d'éléments exogènes mais aussi de la nécessité d'apporter des services complémentaires aux Pescopais. Seul le développement permet d'entretenir une dynamique des bases.



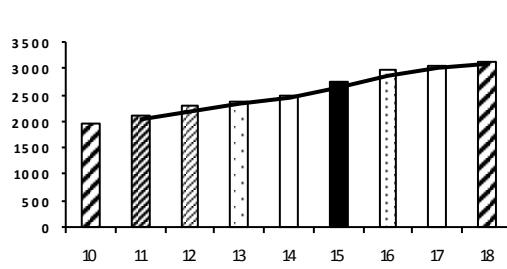
C. Des charges courantes dont l'évolution à la hausse est très hétérogène

1) Une hausse importante fortement liée au développement des services et soumise à des aléas conjoncturels très variables

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1960,56	2091,71	2292,31	2366,57	2500,62	2744,43	2956,86	3050,00

Les frais salariaux progresseraient moins vite mais toujours de manière significative en raison de mesures nationales revalorisant les bas salaires gelés depuis 7 ans et des remplacements nécessaires au bon fonctionnement des services :

- Mesures nationales de restructuration des grilles et glissement vieillesse technicité : +47.70 KE
- Remplacement pour longues maladies et maternité : +30 KE
- Résorption de l'emploi précaire : 25 KE
- Aide sociale (nouveaux bénéficiaires des tickets restaurant) : 7,2 KE



2) Une reprise de la progression des participations extérieures

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
284,31	300,93	303,02	322,18	347,93	389,86	382,88	409,00

Le compte 65 (DF 653 déduit) serait tiré à la hausse par une participation plus forte de la commune au CCAS, hausse en partie compensée par une baisse de l'enveloppe versée au titre du contrat d'association (la hausse importante du nombre d'enfants en maternelle publique et un moindre nombre d'entrée de Pescopais à la maternelle privée induit une baisse mathématique de la dotation).

En projection, cette enveloppe pourrait reprendre à la hausse afin d'apporter un soutien plus important au CCAS ou à l'école Ste Anne si l'évolution de ses effectifs (et surtout sa composition) lui est plus favorable.

3) Une reprise de la hausse des charges de développement

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
825,16	873,90	859,24	974,88	929,03	932,92	940,52	1042,00

Ces comptes (c/ DF 011 et DF 653) devaient augmenter de +9,8% l'an passé au stade du DOB mais ils ont finalement été réalisés à un niveau presque équivalent (+0,81%).

Ces comptes pourraient toutefois s'apprécier de +10,8% env. en estimations prudentielles, en travaillant toujours activement à ne pas les réaliser afin de créer l'épargne nécessaire à l'investissement mais aussi au bon fonctionnement.

A l'avenir, ce chapitre devrait être relativement fluctuant d'une année à l'autre, en fonction des frais de réparation et d'entretien plus ou moins coûteux (peinture, etc.) et durant l'intervalle de la transition énergétique qui doit nous amener à être moins énergivores.

D. L'annuité de la dette toujours contenue

1) Une annuité de la dette en hausse plus ou moins significative en fonction du volume et du moment de l'emprunt

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
K	134,85	132,02	125,89	127,08	126,76	102,00	102,34	102,56
Î	42,19	31,76	34,90	29,30	25,15	22,63	19,49	19

L'évolution de l'annuité de la dette est marquée par une baisse continue qui situe la commune de Pescop dans un niveau très enviable de dette par habitant (117€/ha env.).

Ce niveau aurait dû augmenter l'an passé mais, en raison du glissement de l'investissement, l'emprunt s'est trouvé décalé sur 2017. Et il devrait être beaucoup plus faible, au stade des orientations budgétaires, qu'il ne l'était prévu à la même époque (deux fois moins élevé). Il constituerait en tout état de cause un emprunt d'équilibre de niveau moyen ne serait réalisé qu'en partie en fonction du degré réel de réalisation des investissements et du niveau de rentrée des recettes.

En projection, dans la mesure où nous escomptons bien éviter un emprunt in fine, les intérêts réglés pourraient passer de 19,49 KE en 2016 à 20 KE voire 35 KE max. en 2018, si la commune arrive à lisser ses investissements et sa trésorerie en conséquence plutôt que de mobiliser un emprunt sur un pic d'investissement. Des recettes nouvelles liées à notre développement pourraient également nous aider à ne pas mobiliser trop fortement la dette au-delà de deux emprunts importants de l'ordre de 800 KE sur le reste du mandat. De là la nécessité de s'inscrire dans un tuyau raisonnable d'investissement de l'ordre de 1,2 à 1,5 M€.

2) Un ratio "solvabilité" toujours contenu

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
S1	1,39	1,15	0,84	0,85	0,82	0,82	0,76	1,15

Ce ratio mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il permet de juger la capacité de la commune à se désendetter, donc à s'endetter.

> Moins de 8 ans : zone verte
> De 8 à 11 ans : zone médiane
> De 11 à 15 ans : zone orange
> Plus de 15 ans : zone rouge

Celui-ci est toujours contenu et conforme à nos marges, même s'il est susceptible d'augmenter dans un contexte de dégradation de l'épargne brute. En projection, ce ratio devrait augmenter de manière plus ou moins rapide en fonction des choix d'investissements et de financement des investissements. Son estimation est liée à la réalisation d'un faible emprunt de l'ordre de 250 KE à peine.

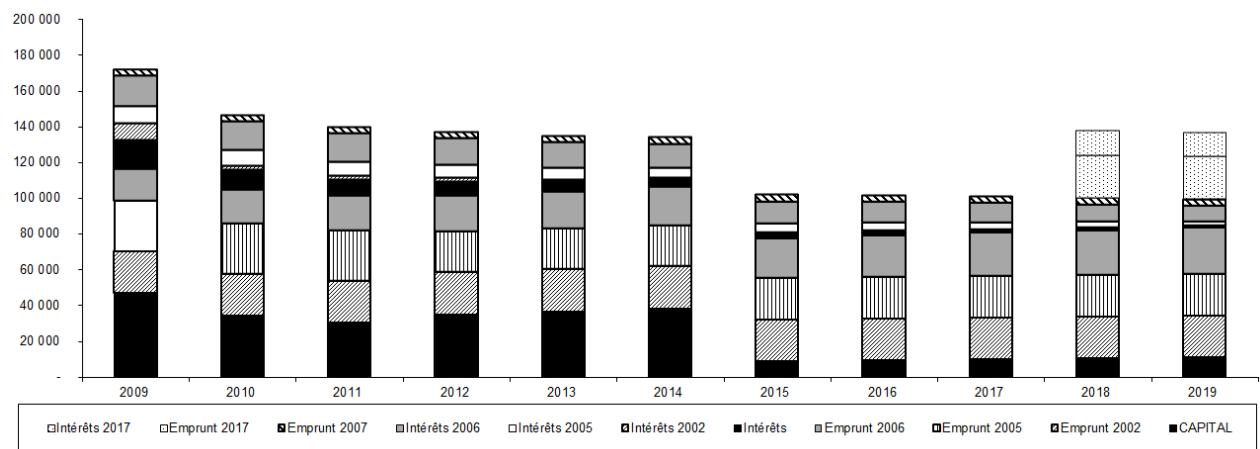
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
S2	0,15	0,12	0,10	0,12	0,13	0,12	0,12	0,25

Un autre ratio mesure le rapport entre le capital de la dette et l'épargne brute pour mesurer la capacité de la commune à couvrir son annuité d'emprunt et à cibler la marge restante.

Il ne peut être supérieur à 1.

En projection, il devrait évoluer dans un tuyau de 0,2 à 0,5.

Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, avec une reprise en réhausse dès 2018 comprenant un emprunt de 600 KE max mobilisé auquel s'ajouteraient une avance remboursable de la Caf 56 de 150 KE dès 2017.



E. La priorité est donnée à l'investissement orienté vers l'enfance

1) Un effort d'équipement qui reste toujours important mais qui doit être mesuré

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3029,04	3312,08	3864,72	2662,74	1154,52	1926,47	1937,16	2356,19

Les communes en développement doivent répondre aux besoins d'équipement de leurs habitants, actuels et futurs, en tenant compte de leur progression possible de recettes comme de charges.

A Plescop, l'effort d'investissement s'est fortement concentré et développé autour des années 2006 à 2013, avant de se réduire significativement en 2014 à la faveur de l'achèvement du centre bourg et de la réalisation de l'espace enfance multifonction.

Pour l'avenir, il conviendrait de contenir les investissements dans un volume de 1200 à 1500 KE/an en moyenne, en intégrant la possibilité d'augmenter ce volume si nos recettes devaient être fortement dynamisées.

2) Un plan de financement de plus en plus complexe

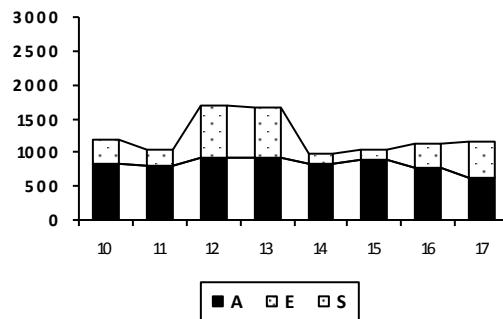
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A	829,71	796,5	930,16	920,9	841,6	889,26	763,36	628
E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	371,52	248,51	776,92	729,82	136,6	138,87	353,79	537

Le recours à l'emprunt (E) est opportun pour financer les investissements bénéficiant à plusieurs générations. C'est une question d'équité fiscale. Nous devons toutefois en limiter le volume en raison de notre faible capacité de remboursement.

Or, cette année, nous connaissons un nouveau repli de notre épargne brute, que nous espérons maintenir autour de 500 KE.

Cela se traduirait par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1.1 à 1.2 millions d'euros qui, dans les faits, pourrait être réduit à 800 KE, voir en-deçà compte tenu du décalage habituel des investissements et de la possibilité d'augmenter notre épargne.

En projection, il convient de préserver un autofinancement minimum de 350 KE, et de préférence au-delà, de façon à toujours recourir de manière modérée à l'emprunt, étant précisé que la dette devrait se dégonfler à l'horizon 2019.



III. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Les grandes orientations

En investissement : après de fortes années d'investissements lourds, liées notamment à la restructuration complète des réseaux obsolètes du centre-bourg, nous connaissons une pause certaine que nous souhaitons mettre à profit de la réhabilitation de nos réseaux afin d'améliorer la qualité des eaux.

Cependant, depuis, le conseil départemental a décidé de ne plus aider les communes du territoire de son ressort et l'Agence de l'eau a estimé que les bons résultats de la commune de Plescop en terme de gestion de ces eaux nécessitaient plus d'intervention particulière de l'Agence de l'eau. Finalement, il convient donc d'être pollueur pour bénéficier des fonds de l'Agence puisque les bons élèves n'en sont pas récompensés...

La perte de ces partenariats précieux, et le constat qui a mené l'Agence de l'eau à cette décision doit donc nous inviter à prévoir de nouvelles extensions du réseau public qui, elles, sont mieux financées. Après un diagnostic, nous lancerons des opérations en 2018.

Dans ce contexte, et pour l'année 2017, les investissements devraient demeurer relativement légers :

- la rénovation du réseau est suspendue au profit d'une étude interne portant sur les extensions utile pour la qualité de l'eau ;
- la mise aux normes des contrôles et les interventions plus lourdes de maintenance seront privilégiés à hauteur de 17,5 KE ;
- le lancement des études pré-opérationnelles portant sur l'extension de la station (135 KE env.) ;
- le déficit antérieur reporté à hauteur de 198,5 KE.

S'ajoutent à cela l'immobilisation des subventions (115 KE env.) et le remboursement du capital de la dette (44 KE).

En projection, le volume d'investissement devrait évidemment être beaucoup plus contenu que par le passé, en raison de moindres subventions et de la nécessité de nous constituer des marges destinées à financer l'extension à venir de la future station d'épuration en complément du financement issu des opérations publiques d'aménagement qui généreront ce besoin.

En fonctionnement : Les charges courantes s'inscriraient dans le droit fil des prévisions antérieures qui laisseraient entrevoir un degré de réalisation beaucoup moins fort, compte tenu de l'importance des lignes prudentielles que comprend ce budget. En projection, ces charges devraient donc rester assez stables, sauf à ce que nous actionnons les lignes budgétaires prudentielles en raison de réparation de matériels, ce qui n'est pas exclu s'agissant d'une station d'épuration en service depuis plus de dix ans. Le volume des dépenses réelles se situerait autour de 227 KE.

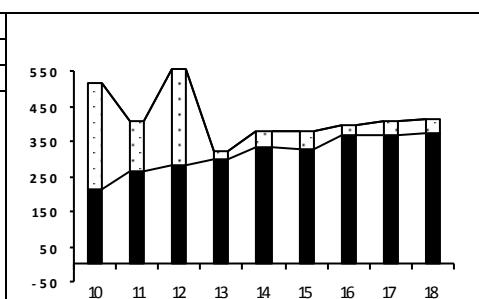
S'agissant des recettes, elles devraient rester globalement stables à court terme et en projection, compte tenu du tassement du développement. L'essentiel reste toujours de couvrir nos charges de gestion fixes par le produit de la redevance qui s'avère moins fluctuant.

B. Des tendances lourdes pour les ressources d'exploitation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PFAC	298,8	141,8	271,4	27,25	44,44	48,40	25,37	40,00
RA	215,4	264,4	284,2	296,2	331,3	330,0	369,0	370,0

La redevance d'assainissement (RA) augmentait régulièrement mais, en projection, elle ne devrait plus progresser significativement en l'absence d'opérations publiques et privées nouvelles et majeures. Elle connaît même quelques tassements liés à une moindre consommation d'eau liée soit à la crise, soit à une gestion plus raisonnable de l'eau, soit encore à une gestion moins fine des relevés de compteur par la Saur pour le compte du syndicat d'eau, soit enfin un composé de ces trois hypothèses explicatives.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) fluctue au gré des opérations avec un décalage d'un an environ. Estimée à un niveau très faible cette année car elle n'est assise que sur quelques maisons et devrait être bien plus forte l'an prochain (45 €). En tout cas, elle ne connaîtra pas de hausse significative avant la reprise d'opérations publiques importantes.

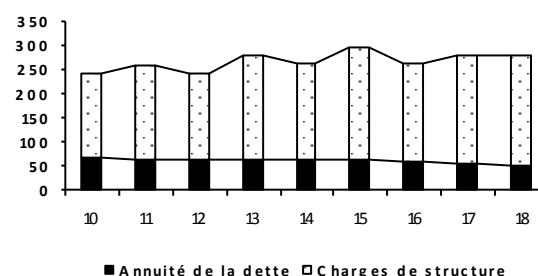


C. Des charges d'exploitation à couvrir impérativement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de structure	177,66	192,95	181,18	215,16	198,75	233,59	201,82	227,00
Annuité de la dette	65,79	64,46	61,62	62,88	61,91	60,95	60,15	49,00

Les charges de structure : elles sont cette année inscrites à hauteur de 227 KE, étant précisé qu'elles devraient être réalisées en-deçà de 220 KE en raison de la présence d'enveloppes prudentielles. En projection, elles devraient rester stables, sauf grosses intervention ponctuelle sur les réseaux ou la station.

L'annuité de la dette restera relativement stable dans la mesure où il s'agit surtout de rembourser les intérêts anciens sans qu'il soit dans l'immédiat besoin d'en générer de nouveaux. L'emprunt d'équilibre de 132 KE environ ne devrait pas être réalisé, ou alors à la marge. En projection, l'annuité devrait peu à peu s'atténuer, et ce de manière plus significative en 2019. Nos marges resteront cependant très étroites en l'absence de développement.



IV. BUDGET ÉCONOMIQUE

Dans la mesure où le budget économique constitue principalement un budget de lotissement, les charges et les produits varient de manière importante en fonction des opportunités, créées, d'un exercice à l'autre. De ce point de vue, l'analyse des exercices précédents n'offre donc que peu d'intérêt.

Globalement, celui-ci est très fortement impacté par la loi NOTRe qui organise un transfert, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la gestion des zones d'activités économiques vers l'agglomération.

Il reste que les terrains non compris dans les zones définies comme telles, au sens communautaire, restent de notre compétence ; c'est notamment le cas du terrain jouxtant le garage Dugast d'une contenance de 1,1 ha env. qui sera cédé à des acteurs économiques aux conditions globalement habituelles de vente après avoir été aménagé pour un montant global VRD de 330K€ env.

Pour le reste, le budget ne constitue plus qu'un budget de transition avant que la commission d'évaluation des charges de transfert ne dresse le bilan des charges transférées au regard des recettes afférentes.

Principales remarques

Après la présentation de l'environnement macro-économique du débat d'orientations budgétaires (DOB) par le maire, Bernard DANET évoque les grandes lignes possibles du budget 2017 ainsi que l'additif rectificatif dont a fait l'objet le programme pluriannuel d'investissement (PPI) intentionnel (suppression de la ligne liée à l'acquisition de foncier économique). Vincent BECU rebondit aussitôt en s'interrogeant sur la légalité de cet additif au regard de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales. Bernard DANET poursuit en précisant les changements intervenus depuis le DOB de 2017. Puis, après la présentation des rapports entre la commune et l'agglomération par Raymonde BUTTERWORTH et la déclinaison des perspectives d'évolution pluriannuel des grands postes de dépenses et de recettes, le débat s'installe.

BUDGET COMMUNAL

Jean Claude GUILLEMOT estime que beaucoup de commentaires sont consacrés à de faibles sommes (intérêts de la dette) alors que d'autres chiffres interrogent plus, à savoir les dépenses de personnel qui représente plus de 60% du fonctionnement. Il se demande s'il est possible de continuer ainsi. Bernard DANET entend la remarque mais rappelle que la comparaison d'une commune à l'autre est très difficile dans la mesure où le budget de la commune de Plescop supporte des frais de personnel qui sont ventilés dans le budget d'autres communes : l'assainissement et la direction/gestion du centre communal d'action sociale (qui font d'ailleurs l'objet d'un remboursement à la commune), le secteur de la petite enfance, bien souvent rattaché au CCAS, et tous les services réalisés en régie qui sont dès lors moins coûteux, comme le souligne également le maire et Raymonde BUTTERWORTH. A ce sujet, Bernard DANET précise que ces choix ne sont pas le produit d'une idéologie mais d'un pragmatisme qui consiste à analyser les besoins d'équipement que supposent l'activité en régie ; si les équipements sont trop coûteux et peu amortis, alors la commune recourt aux entreprises.

Pour sa part, Vincent BECU énumère la liste des manques dont ferait preuve ce DOB selon lui. Il considère qu'il est dépourvu d'indication précise sur la politique budgétaire suivie, qu'il se limite à du saupoudrage, qu'il ne contient pas de perspectives et donc de vision à long terme, qu'il ne reflète pas les grands projets à débattre avec les habitants, qu'il révèle une stagnation du projet, qu'il ne dit rien de la mutualisation possible d'équipements à Flumir et laisse ainsi la place à une simple opération d'habitat, qu'il reste silencieux sur la position de la commune au Guernic ainsi que sur la vente d'un terrain près des trois soleils, qu'il ne comprend pas la réflexion globale dans laquelle doit s'inscrire la réalisation du terrain du nouveau terrain de football, qu'il se limite à de simples travaux routiers pour la sécurité, qu'il n'initie pas la prise en compte de la problématique énergétique au restaurant scolaire, qu'il ne contient rien sur la politique de déplacements alternatif, sur la transition énergétique, sur la solidarité et le social, etc. Il conclut en estimant que les films « Demain » et « Qu'est-ce qu'on attend ? » marquent une orientation nécessaire de notre société et que ce DOB ne contient pas car il n'aborde rien de la transition et de l'association des habitants à sa construction.

Bernard DANET l'invite alors simplement à lire le DOB.

Le maire estime pour sa part que le DOB s'intéresse à tous ces points de manière transversale, notamment dans l'agenda 21 qui y est détaillé.

Jean Claude GUILLEMOT se montre quant à lui surpris que la mutualisation possible des équipements ne soit pas reconnue à Flumir. Bernard DANET estime sur ce point nécessaire de poursuivre et d'approfondir la discussion, notamment avec l'agglomération car, effectivement, nombreux d'utilisateurs ne sont pas Pescopais.

Dominique ROGALA rappelle pour sa part qu'une étude prospective et participative a été menée sur ce secteur en concertation avec les associations et les riverains et souligne avec Franck DAGORNE que la réponse des partenaires est actuellement évasive mais qu'elle peut évoluer. Pour être plus précis, Bernard DANET estime que l'agglomération, notamment, constitue un lieu de réflexion et non un lieu de joutes.

Pour conclure, le maire ajoute que Plescop constitue un élément important du paysage urbain de l'agglomération et qu'elle doit à ce titre être reconnue comme telle en termes de mutualisation d'équipements.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Bernard DANET souligne la bonne tenue du budget, en profite pour remercier le travail des agents du service, puis précise à Jean Claude GUILLEMOT que, pour l'essentiel, les frais de personnel concernant le Spanc correspondent à la rémunération d'un agent contractuel car l'intervention n'est pas nécessairement permanente.

BUDGET ECONOMIE

Raymonde BUTTERWORTH précise que les terrains non compris dans les zones d'activités économiques transférées restent la propriété de la commune qui peut les vendre librement ; c'est ainsi le cas de la parcelle de 1,1 ha env. située dans le prolongement du garage Dugast sur la route de Vannes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 31 janvier 2017, le conseil municipal a débattu et arrêté les grandes orientations budgétaires des budgets primitifs principal et annexes 2017.

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 5
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 7 février 2017

17-8. Finances – Convention et mise en place du dispositif TIPI (Titres payables par Internet)

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie ou des factures de type role ORMC par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur destiné à assurer le télépaiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la création du portail famille via la nouvelle plateforme numérique, et devrait permettre aux usagers de payer en ligne les factures de régie du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'accueil de jeunes, du centre de loisirs sans hébergement « Les Plescopains » et de sport et loisirs. Les usagers pourront également payer leurs factures assainissement, ainsi que celles du multi accueil.

La commune prendra en charge les frais de commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Annexes : convention d'adhésion au TIPI titres et formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour les régies

Principales remarques

Bernard DANET indique à Fabien LEVEAU que ce dispositif devrait se mettre en place à la rentrée et confirme à Jean Claude GUILLEMOT que la commune supporte les frais de la même façon que les commerçants les supportent. Sandrine CAINJO pointe néanmoins une rémunération de l'Etat assez élevée.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances » du 31 janvier 2017, le conseil municipal est invité à :

- approuver la mise en place du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, et en particulier la convention relative au projet.

Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 7 février 2017

17-9. Agenda 21 – Objectif 3.1 - Objectif transversal, actions 13 – Entretien des espaces communaux sans usage de produits phytosanitaires

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

La commune de Plescop s'est engagée depuis près de 10 ans à limiter l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l'appui du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

Depuis maintenant 2 années, ses pratiques font l'objet d'un diagnostic réalisé par un prestataire indépendant (PROXALYS) mandaté par le Syndicat. Le respect de la réglementation, la mise en œuvre de pratiques alternatives, la formation des agents, la communication auprès des habitants sont autant d'éléments déterminant le niveau d'engagement de la collectivité. La commune est actuellement au niveau 5 de la Charte régionale d'entretien des espaces communaux et s'est engagée à ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire (herbicides, fongicides, insecticides, régulateur de croissance, etc.) ou antimousse sur l'intégralité de ses espaces verts et voiries, y compris dans le cimetière et les terrains de sports. Cet engagement s'applique également envers les prestataires de services sur ces espaces.

La remise d'une distinction « le trophée Zéro Phyto » par la Région Bretagne, le 26 janvier 2017, a au demeurant récompensé les efforts réalisés par les services techniques de la commune dans ce domaine.

Principales remarques

Vincent BECU estimant que cette délibération est inutile compte tenu de l'entrée en vigueur de la loi Labbé, le maire et Dominique ROGALA lui rappellent qu'elle a surtout des vertus pédagogiques et qu'elle valorise le travail réalisé par les agents de la commune depuis des années. Vincent BECU maintient qu'il ne s'agit que d'appliquer la loi et qu'il n'est de toute façon pas possible de faire autrement. Jean Claude GUILLEMOT estime que ces produits sont de toute façon interdits désormais. Bernard DANET rappelle que les sols sont déjà atteints et que trois à quatre années au moins doivent s'écouler avant un retour à la normale. Franck DAGORNE ajoute que les cabanes de jardins des particuliers regorgent de ces produits non encore consommés malheureusement, et qu'il est important de faire preuve d'un peu de pédagogie. Puis un débat s'engage au sujet de l'usage agricole des produits phyto au terme duquel Vincent BECU indique à Jean Claude GUILLEMOT que ces produits rendent nécessairement malades ses utilisateurs. Le maire et Dominique ROGALA rappellent que ce sont surtout les « jardiniers du dimanche » qui sont visés ici.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **s'engager durablement dans l'application du niveau 5 de la charte régionale d'entretien des espaces publics qui consiste notamment à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

QUESTIONS ORALES

Loïc LE TRIONNAIRE répond à la question posée par écrit par l'opposition :

Question – Vincent BECU – « Démocratie Ecologie et solidarité » :

Monsieur le Maire,

Comme je l'ai écrit dans le dernier bulletin municipal, l'année 2017 sera l'année du changement.

Aussi ma question orale porte sur le changement à Vannes Agglo (Golfe du Morbihan – Vannes agglomération).

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, voulue par les socialistes s'est écartée, à de nombreux égards, de ses ambitions originelles. Notamment, en passant à côté de l'histoire avec la possibilité de réunifier une région Bretagne à 5 départements... en reculant sur la suppression

des conseils départementaux à l'horizon 2020... en reculant encore sur le principe de l'élection au suffrage universel pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité propre et sans fléchage, je veux parler ici de l'élection et non de la désignation des représentants des communes au sein de Vannes Agglo... tout en imposant des fusions d'EPCI, sans aucune consultation populaire.

Ces deux derniers points ne sont pas sans conséquences pour la nouvelle agglomération du Golfe du Morbihan avec le spectacle que nous ont offert les élus lors de l'élection du président et des vice-présidents de l'agglo.

Je n'ai pas le sentiment que nous soyons toujours en démocratie, et cette politique ne peut conduire une fois de plus qu'à la méfiance des citoyens envers la classe politique.

D'ailleurs, le résultat de la primaire socialiste et le plébiscite de Benoît HAMON sont bien le choix du peuple et non celui de ses élites. Ce peuple de gauche ne faisant plus confiance aux socialistes au pouvoir qui ont pratiqué une politique pour laquelle ils n'avaient pas été élus.

Et bien, je vous dirais monsieur le maire, qu'à Vannes Agglo, on est dans le même schéma, et j'en viens à ma question qui concerne directement l'avenir des Plescopaises et Plescopais.

En 2014, lors des élections municipales, un groupe de gauche a vu le jour au sein de l'agglo avec un programme intercommunal participatif, bâti avec des citoyens de sensibilité de gauche. Ce groupe, n'ayant pas la même vision du territoire que le groupe majoritaire conduit par Pierre LE BODO, avait un rôle de contre-pouvoir. En effet, et même si à aucun moment, vous n'avez monsieur le maire rendu compte de vos positions, de vos propositions, et encore moins de vos votes, il est clair que vous avez été dans une opposition en ne votant pas le budget, ni le SCOT ou encore le PLH, même si parfois je n'ai pas toujours retrouvé de cohérence entre vos votes et l'agglo et ceux au sein de notre conseil municipal...

Néanmoins, il serait important que vous puissiez nous détailler les évènements tels que vous les avez vécus et principalement l'élection du président de la nouvelle agglomération.

A savoir pourquoi les élus de gauche ont choisi de soutenir la candidature de Pierre LE BODO avec le FN plutôt que de laisser la droite régler seule son différend.

Pensez-vous que les électeurs de gauche vous ont élu pour être dans un exécutif avec la droite, avec laquelle vous ne partagez pas la même vision du territoire, et comment pouvez-vous expliquer ce choix à vos électeurs alors que vous n'avez pas été élu pour ça ?

Quelles sont enfin les contreparties promises, voire obtenues de Pierre LE BODO et en quoi cela pourra-t-il changer la façon de gérer la communauté d'agglo et la politique menée actuellement ?

Réponse du maire : M. BECU, vous évoquez ici de prétendues alliances politiques contre-nature. Il est vrai que, de votre part, j'aurais sur ce plan beaucoup de leçons à recevoir...

En l'occurrence, les choses sont très simples.

Il y a un homme, Pierre LE BODO, qui a proposé un projet de rassemblement des énergies du territoire, et cela au-delà de misérables calculs politiques et financiers. Qui sommes-nous pour le refuser ? Je suis le maire de toutes les Plescopaises et de tous les Plescopais, M. BECU, ne l'oubliez pas.

Aucune contrepartie n'a donc guidé mon choix, notre choix à toutes et tous. Qu'il s'agisse de Pierre LE BODO, d'Yves QUESTEL, d'Anne GALLO, d'Yves BLEUNVEN, de Marylène CONAN, ou de Luc FOUCAULT, il s'agit de femmes et d'hommes respectables, reconnus et appréciés pour la sincérité de leur engagement. Ensemble, nous travaillons, dans nos communes, à l'agglomération, loin des polémiques stériles dont certains esprits s'alimentent, se nourrissent. C'est notre seul engagement.

Informations générales

Après avoir rendu hommage à Roland MAHE, adjoint au maire de Meucon durant des années et récemment décédé, le maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mars 2017, à 20h30

Copie certifiée conforme
Le maire
Loïc LE TRIONNAIRE